

## REGLEMENT DE L'ATTRIBUTION

### Bâtiment B3 – PAVILLON GASTRONOMIE

#### 1. Description :

L'emplacement situé dans le bâtiment 3 est constitué d'une halle d'une surface au sol de 585 m<sup>2</sup>

Description :

- Emplacement de plain-pied avec une porte automatique 2 vantaux et une porte piéton
- Sol béton lisse
- Eau, électricité et chauffage
- Façade d'entrée vitrée

La halle qui est déjà fonctionnelle, sera réhabilitée selon le principe proposé dans l'esquisse ci jointe.

Emplacement restant : 1 lot de 50 m<sup>2</sup>

#### 2. Conditions d'occupation :

##### TARIFS

Loyer : 72 € HT le m<sup>2</sup> /an hors charges

Charges : 14,40 € HT le m<sup>2</sup> /an

Caution : 3 mois de loyer charges comprises

##### DUREE

Le contrat est prévu pour une durée limitée sur une base de 3 ans et pouvant aller de 10 à 12 ans en fonction des investissements prévus par le candidat.

#### 3. Publicité et délai :

L'avis est publié sur le site du MIN, à l'adresse <https://min-bordeaux-brienne.fr/>

#### 4. Éléments de candidature :

Le candidat souhaitant se positionner remet à la Régie du MIN les documents suivants :

- Le fichier « dossier\_candidature » renseigné
- Le chiffre d'affaires global et le bilan des 3 dernières années OU, en cas de société nouvellement créée, un prévisionnel sur 3 ans
- Les attestations de régularité fiscale et vigilance URSSAF
- Les statuts et extrait K-Bis de l'entreprise
- Une liste de références dans l'activité visée par l'occupation

## 5. Critères d'attribution de l'emplacement :

Le candidat retenu sera celui ayant soumis le projet le plus avantageux apprécié par la Commission d'attribution en fonction des critères suivants :

- Solidité et capacité financière du projet (préalable indispensable : 0 valant rejet de l'offre)  
**60 points**
- Adéquation du projet avec le développement du MIN de Bordeaux Brienne  
**40 points**

Il est à noter que si aucun projet n'est remis ou jugé satisfaisant (Note inférieure à 30/100), la procédure sera déclarée sans suite.

## 6. Protection des données à caractère personnel

Les informations ici recueillies font l'objet d'un traitement informatique par les services de la Régie du MIN de Bordeaux Brienne pour les finalités suivantes : enregistrement des candidatures pour instruire la procédure d'attribution des emplacements (analyse des candidatures, attribution et rejet des candidatures par la Commission d'attribution, notification de la convention portant autorisation d'occupation temporaire et exécution de la convention).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution de la mission de la Régie du MIN de Bordeaux Brienne. Le ou les destinataire(s) des données sont des personnes habilitées par la Régie du MIN à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions ainsi que les membres de la Commission d'attribution des autorisations d'occupation temporaire. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Ces informations et données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, après quoi elles seront archivées :

- ⇒ 2 ans pour les candidatures non retenues
- ⇒ et 4 ans pour les candidatures retenues à compter de la date de fin d'exécution de la convention

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent pour les traitements les concernant, de droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, à l'effacement ou à la limitation ; ainsi que d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, et du droit à communiquer des instructions sur le sort de ces données en cas de décès.

Les candidats peuvent exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : [contact@min-bordeaux-brienne.fr](mailto:contact@min-bordeaux-brienne.fr) ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Régie du MIN de Bordeaux Brienne, 110 quai de Paludate, 33800 Bordeaux.

Pour en savoir plus, le titulaire peut consulter ses droits sur le site de la CNIL : <https://cnil.fr>

## **7. Procédure d'attribution :**

L'attribution sera décidée par la Commission d'attribution des contrats d'occupation du domaine public de la Régie du MIN de Bordeaux Brienne, selon les critères de sélection énoncés ci-dessus.

## **8. Renseignements et transmission des éléments de candidature :**

Les éléments de candidature sont à adresser par courrier électronique avant la date et l'heure inscrits dans le présent règlement à l'adresse : [julie.desmarest@min-bordeaux-brienne.fr](mailto:julie.desmarest@min-bordeaux-brienne.fr)

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter Mme DESMAREST

05 56 85 52 75 / [julie.desmarest@min-bordeaux-brienne.fr](mailto:julie.desmarest@min-bordeaux-brienne.fr)